

Marchés de travaux

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)**

**COMMUN A TOUS LES LOTS**

N° 2026010RGFF19

**TRAVAUX POUR LA RÉNOVATION ET LA RESTRUCTURATION**

**DU SITE DE MONTABO- GUYANE (9 lots)**

**Personne Publique**

**Institut de Recherche pour le Développement**

Direction des Finances – Service Achats, Performance et Innovation  
Immeuble Le Sextant  
44 Boulevard de Dunkerque - CS 90009  
13572 MARSEILLE cedex 02  
Courriel : [df.sapi@ird.fr](mailto:df.sapi@ird.fr)

**Objet de la consultation :**

La présente consultation a pour objet les marchés de travaux pour la rénovation et la restructuration du site de Montabo- Guyane (9 lots)

**Date et heure limite de remise des offres :**

**Vendredi 14 août 2026 à 12h00 (heure de Paris)**

**Etendue de la consultation :**

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte en application des dispositions de l'articles R2123-1 1° du Code de la commande publique.

1	OBJET DE LA CONSULTATION .....	3
1.1	OBJET .....	3
1.2	DECOMPOSITION EN LOTS.....	3
1.3	CLASSIFICATION .....	3
1.4	VARIANTES .....	4
1.5	VISITE OBLIGATOIRE DU SITE .....	4
2	DUREE DU MARCHE.....	5
3	FORME DE LA CANDIDATURE .....	5
3.1	GROUPEMENT D'ENTREPRISES.....	5
3.2	SOUS-TRAITANCE .....	5
4	MODE DE REGLEMENT- FINANCEMENT .....	5
4.1	MODE DE REGLEMENT : .....	5
4.2	FINANCEMENT.....	6
5	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	6
6	MODALITE D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION .....	6
7	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....	7
8	CONTENU DU PLI.....	7
8.1	PIECES A FOURNIR AU TITRE DE LA CANDIDATURE.....	7
8.1.1	CANDIDATURE AVEC LE DUME.....	7
8.1.2	CANDIDATURE SANS LE DUME.....	7
8.2	PIECES A FOURNIR AU TITRE DE L'OFFRE .....	8
8.3	DELAI DE VALIDITE DES OFFRES .....	8
9	MODALITES DE DEPOT DES OFFRES .....	9
10	CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET OFFRES.....	9
10.1	SELECTION DES CANDIDATS .....	9
10.2	SELECTION DES OFFRES.....	10
10.3	NEGOCIATIONS .....	11
11	DOCUMENTS DEMANDES AU STADE DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE.....	11
12	REGLEMENT DES LITIGES.....	12
12.1	MEDIATION .....	12
12.2	CONTENTIEUX.....	12
12.3	DELAIS ET VOIES DE RECOURS.....	12

## 1 OBJET DE LA CONSULTATION

### 1.1 OBJET

La présente consultation a pour objet les marchés de travaux pour la rénovation et la restructuration du site de Montabo- Guyane (9 lots)

La description des ouvrages, leurs spécifications techniques sont indiquées dans le CCTP de chaque lot.

Les travaux seront réalisés en site occupé en exploitation tout en maintenant les services pendant toute la durée de l'opération. A ce titre, les titulaires sont réputés avoir pris connaissance du site concerné par le projet et de toutes les contraintes et sujétions, prévisibles lors de l'établissement de leurs offres.

Ainsi, le Titulaire s'engage en toute connaissance de cause, après avoir visité les lieux conformément aux dispositions du règlement de consultation.

#### Procédure :

Marchés publics passés selon une procédure adaptée ouverte en application des dispositions de l'articles R2123-1 1° du Code de la commande publique.

### 1.2 DECOMPOSITION EN LOTS

Le marché est alloti :  oui  non

Les candidats peuvent présenter une offre pour un seul, plusieurs ou tous les lots de la consultation.

Chaque lot fait l'objet d'un marché distinct.

N° de lot	Intitulé du lot	Code CPV	Libellé CPV
01	Gros Œuvre	45223220-4	Travaux de gros œuvre
02	Charpente - Couverture	45261210-9	Travaux de couverture
03	Traitement Anti termites	90922000-6	Services de lutte contre les nuisibles
04	Renouvellement d'air et ventilation	45331200-8	Travaux d'installation de matériel de ventilation et de climatisation
05	Électricité	45310000-3	Travaux d'équipement électrique
06	Plomberie	45330000-9	Travaux de plomberie
07	Cloisons, faux-plafonds, peinture	45321000-3	Travaux d'isolation thermique
		45442100-8	Travaux de peinture
08	Réseaux eaux pluviales	45232130-2	Travaux de construction de canalisations d'eaux pluviales
09	Voirie	45233251-3	Travaux de resurfaçage

### 1.3 CLASSIFICATION

Il est ventilé sous le référentiel NACRES (Nomenclature Achats Recherche Enseignement Supérieur) : BF.02 TRAVAUX DE REHABILITATION OU DE REUTILISATION.

## 1.4 VARIANTES

Les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées.

Toutefois, deux variantes obligatoires sont prévues pour les prestations de *DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DU LOCAL SANITAIRE SÉCHOIR* et les prestations de *VOIRIE*, décrites dans les CCTP de chaque lot aux articles suivants :

- Lot 1 Gros œuvre : article 7.7 du CCTP ;
- Lot 2 Charpente Couverture :
  - o Article 4.3 RÉSERVATION EN RIVE DE CHARPENTE AVEC REPRISE PAR SABOT MÉTALLIQUE,
  - o Article 4.4 BOIS DE REMPLACEMENT
  - o Article 5.1 COUVERTURE EN BAC ACIER
  - o Article 5.6 SOLIN ET CONTRE SOLIN
  - o Article 7.2 CLOSOIRS PERFORÉS
- Lot 5 Electricité : article 4.5 du CCTP ;
- Lot 6 Plomberie : article 3.4 du CCTP ;
- Lot 7 Cloisons, faux-plafonds, peinture : article 6 du CCTP ;
- Lot 9 Voirie article 3.12 du CCTP

Les candidats présenteront une offre « variante » distinct de l'offre de base. Ce dossier comportera obligatoirement la DPGF complétée et une présentation détaillée de la variante demandée ainsi qu'une comparaison précise avec la solution de base sur les plans technique et financier. Les variantes devront répondre aux exigences minimales indiquées dans les CCTP des lots concernés.

Les candidats doivent obligatoirement remettre une proposition entièrement conforme à la solution de base décrite dans le cahier des charges (offre de base) pour que les variantes soient examinées.

Les offres de base et les variantes sont jugées en une seule fois sur la base des mêmes critères et selon les mêmes modalités, prévus à l'article 10.2 du présent règlement de consultation.

## 1.5 VISITE OBLIGATOIRE DU SITE

Tous les candidats sont tenus d'effectuer une visite du site préalablement à la remise de leur offre.

Cette visite est obligatoire afin que le candidat puisse établir une offre prenant bien en compte la connaissance des lieux d'exécution des prestations et les contraintes qui en découlent. Au terme de cette visite, le représentant de la société présentera l'attestation de visite jointe en annexe 2 au présent règlement de la consultation afin de le compléter préalablement à la remise de son offre.

Le soumissionnaire devra impérativement joindre à son offre l'attestation de visite complétée et signée lors de la visite du site.

Toutefois, si le soumissionnaire est en mesure de justifier, par un autre moyen, qu'il dispose déjà d'une connaissance approfondie du site, il peut être dispensé de cette visite obligatoire sans que son offre soit considérée comme irrégulière. Dans ce cas précis, le soumissionnaire doit justifier, dans son offre technique, de ses connaissances approfondies du site et des prestations à exécuter par tout moyen autre que la visite obligatoire.

La visite des sites concernés par le présent marché sera organisée par l'IRD.

Les Visites se dérouleront le :

**- le 21/07/2026 de 10 h à 12 h**

**- le 05/08/2026 de 10 h à 12 h**

Afin de fixer un rendez-vous prendre préalablement contact avec :

Jean Claude DOUDOU – [jean-claude.doudou@ird.fr](mailto:jean-claude.doudou@ird.fr)

Attention, aucune réponse aux questions des candidats ne sera apportée au cours des visites. Le représentant de l'IRD répondra à l'ensemble des questions écrites transmises exclusivement depuis la plateforme de dématérialisation (voir renseignements complémentaires).

## 2 DUREE DU MARCHE

Pour chaque lot, le marché débute à compter de sa notification et se termine à la fin de la période de garantie de parfait achèvement. La durée prévisionnelle est de 48 mois.

Les délais d'exécution sont indiqués à l'article 4.2 du CCAP.

## 3 FORME DE LA CANDIDATURE

### 3.1 GROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le marché sera attribué à une entreprise unique ou à un groupement d'entreprises avec mandataire désigné.

Un même prestataire ne peut être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

### 3.2 SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance est autorisée dans les conditions prévues par la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance et par les dispositions du Code de la commande publique.

Les candidats indiquent, le cas échéant, dans leur offre, les prestations qu'ils envisagent de sous-traiter ainsi que l'identité des sous-traitants pressentis.

La déclaration de sous-traitance est effectuée au moyen du formulaire DC4, dûment complété et signé par le titulaire et le sous-traitant.

Les modalités détaillées d'exercice de la sous-traitance, notamment les obligations du titulaire, les conditions de paiement direct et les exigences relatives aux compétences, à la confidentialité et à l'indépendance, sont précisées dans le CCAP.

Le titulaire demeure pleinement responsable de l'exécution des prestations confiées au titre des marchés, y compris celles éventuellement sous-traitées.

## 4 MODE DE REGLEMENT- FINANCEMENT

### 4.1 MODE DE REGLEMENT :

Conformément à l'article R2192-10 du Code de la commande publique, l'IRD procédera au paiement des sommes dues par virement administratif avec un délai maximum de 30 jours.

Ce délai commencera à courir à compter de la réception par l'IRD de l'ensemble des pièces justificatives exigées par le présent marché.

En application du chapitre II du décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique, le défaut de règlement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du Titulaire du marché.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la banque Centrale Européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de 8 points + 40€ d'indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement.

## 4.2 FINANCEMENT

Le marché sera financé par le budget d'investissement de l'IRD.

## 5 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le DCE remis aux candidats comprend les pièces suivantes :

- Le Règlement de la Consultation (RC) et ses annexes
  - o Attestation de visite
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Les Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) de chacun des lots (9 lots)
- L'annexe financière : DPGF de chacun des lots ;
- Le Cadre de Réponse (CR);
- Les documents techniques et graphiques suivants communs à tous les lots :
  - o Planning prévisionnel ;
  - o Pièces graphiques ;
  - o Diagnostics amiante 2026 avant travaux de l'APAVE (bâtiment A et C, séchoir, carbet et voiries) ;
  - o Plan Général de Coordination de SOCOTEC du 25/03/2026 ;
  - o RICT de SOCOTEC du 08/06/2026 ;
  - o Arrêté Déclaration Préalable N° 973 302 26 10060 ;
  - o Diagnostics BETEG/ATTA ;
  - o Rapport géotechnique mission G5-G2 AVP de GINGER LBTP G du 17/06/2024 ;
  - o Rapport géotechnique mission G2 PRO de SOGETEC INGENIERIE du 26/05/2026 ;
  - o Rapport d'inspection visuelle HYDRO RESEAUX du 13/10/2023 et plan de détection de réseaux SOGEA du 16/08/2023.

Les candidats n'ont pas à apporter de modifications au dossier de consultation des entreprises.

L'IRD se réserve le droit, au plus tard, trois (3) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, de fournir des renseignements complémentaires ou d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les soumissionnaires, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 MODALITE D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les candidats peuvent retirer le DCE à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome>

Les candidats disposent d'une aide technique à l'utilisation de la plateforme à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide>

La connexion nécessite de s'inscrire en suivant les instructions du site électronique. Les candidats complètent, en ligne, un formulaire d'identification où ils précisent : le nom de l'entreprise, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique.

**Il est fortement recommandé aux personnes téléchargeant le dossier de consultation de renseigner le formulaire d'identification avant d'accéder aux documents. Le candidat qui ne se serait pas identifié en téléchargeant le DCE**

ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un défaut d'information complémentaire, le cas échéant, et ce jusqu'à la date de clôture de la consultation.

Les documents électroniques, constituant le dossier de consultation, mis en ligne ont des contenus strictement identiques aux documents papiers diffusés dans le même cadre.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par l'IRD, les candidats devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : .zip ; .doc ; .xls ; .pdf

Le retrait des documents par cette voie n'oblige pas le candidat à déposer une offre dématérialisée et inversement.

## 7 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Nous attirons l'attention des candidats sur le fait que les demandes de renseignements devront être formulées via la plateforme des achats de l'État (PLACE) **au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres.**

Les demandes de renseignements feront l'objet d'une réponse adressée collectivement via la plate-forme des achats de l'État, à tous les opérateurs ayant retiré le dossier de consultation des entreprises, sans mention du nom du demandeur.

Les réponses aux demandes de renseignements par le pouvoir adjudicateur seront transmises via la plateforme des achats de l'État (PLACE) au plus tard 3 jours avant la date limite de remise des offres.

## 8 CONTENU DU PLI

### 8.1 PIECES A FOURNIR AU TITRE DE LA CANDIDATURE

En application des dispositions de l'article R.2143-4 du code de la commande publique, le candidat pourra présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) en lieu et place des documents mentionnés à l'article R.2143-3 et rappelés ci-après.

Pour tous les documents pour lesquels une signature du candidat est exigée, la signature doit émaner d'une personne habilitée à engager le candidat. Cette personne est :

- Soit le représentant légal du candidat ;
- Soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat.

#### 8.1.1 CANDIDATURE AVEC LE DUME

Le candidat justifiera de ses capacités financières, professionnelles et techniques. Il renseignera obligatoirement la partie IV du DUME et fournira les justificatifs appropriés permettant d'apprécier l'ensemble de ces capacités (Fournir les documents justificatifs demandés à l'article suivant dans l'encadré). Le service permettant de remplir le DUME est disponible à l'adresse suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/>

Les candidats peuvent consulter librement la documentation associée à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-espdl> et <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/documentation/fiche-pratique-completer-un-dume-operateur-economique-entreprise-rapidement/>

#### 8.1.2 CANDIDATURE SANS LE DUME

Les documents à produire seront les suivants :

- A- Une lettre de candidature (ou formulaire DC1) et lettre d'habilitation du mandataire par ses cotraitants ;
- B- Une déclaration DC2 (une par membre du groupement le cas échéant) ;
- C- Les pouvoirs de la(les) personne(s) habilitée(s) à engager la société. Pour les candidats non établis en France, les pièces similaires au regard des règles d'effet équivalent.
- D- Une attestation d'assurance civile et décennale, le cas échéant, en cours de validité ;
- E- L'attestation de visite obligatoire annexée au RC

Pour l'ensemble des cotraitants et sous-traitants déclarés :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Présentation d'une liste des principales travaux effectués au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
- L'indication des titres d'études et professionnels du candidat, notamment des cadres de l'entreprise et des responsables de la conduite des travaux de même nature que celle du marché public.
- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;
- En application de l'article R.2143-12 du code de la commande publique, si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié. Si le candidat fait état des moyens d'un ou plusieurs sous-traitant(s) pour justifier de ses capacités, il devra l'indiquer dans sa candidature et produire les pièces ci-dessus relatives à ce(s) intervenant(s) et fournir soit le formulaire DC4 rempli et signé, soit un engagement écrit du (des) sous-traitant(s) attestant qu'il mettra bien ses moyens à disposition du candidat si ce dernier venait à être attributaire du marché.

En cas de groupement avec mandataire solidaire, un document d'habilitation du mandataire dûment signé par les membres du groupement habilitant le mandataire à représenter le groupement doit être fourni.

En cas de candidatures groupées, chaque membre du groupement est tenu de fournir l'ensemble des pièces demandées en application des articles L2141-7 à L2141-12 du Code de la commande publique.

## 8.2 PIÈCES À FOURNIR AU TITRE DE L'OFFRE

Pour chaque lot, les offres devront obligatoirement contenir les éléments suivants :

- F- **La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F) dûment complétée et datée**, remise impérativement sous format Excel et Pdf de chacun des lots pour lesquels le candidat soumissionne.  
**En dehors des vérifications attendues, la forme et le contenu de la pièce financière ne doivent pas être modifiés ;**
- G- **Le cadre de réponse pour chacun des lots** constituant une proposition complète et détaillée des différents éléments listés. Chaque élément demandé dans le cadre de réponse doit impérativement être renseigné et remis à l'appui de l'offre du candidat ;
- H- **Le planning d'intervention détaillé des travaux** engageant le soumissionnaire à réaliser les travaux dans le respect du planning prévisionnel fourni par le maître d'œuvre.

L'absence des pièces mentionnées de la lettre A à la lettre H peut entraîner le rejet de la candidature ou de l'offre.

L'acte d'engagement ne sera remis qu'à l'attributaire pressenti.

Le candidat ne doit pas joindre dans son offre les CCAP, CCTP et RC, seuls faisant foi ceux détenus par l'administration.

Les candidats sont informés qu'ils ne sont pas autorisés à apporter des modifications au CCP et annexes hors éléments portant sur leur offre et pour lesquels ils sont conviés à répondre.

## 8.3 DELAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres mentionnée en page 1 du présent règlement de la consultation.

## 9 MODALITES DE DEPOT DES OFFRES

Le candidat remettra sa proposition par dépôt sur la Plate-forme des achats de l'État « marchespublics.gouv.fr ».

Pour ce faire, le candidat doit d'abord se connecter au site de la plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) à partir de l'adresse électronique ci-après :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Le candidat dépose, sur la Plate-forme des achats de l'État « marchespublics.gouv.fr », un dossier unique comprenant les éléments de candidature et les éléments de l'offre.

L'heure limite retenue pour la réception du pli correspondra au dernier octet reçu.

Les plis parvenus après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminés sans avoir été lus et le candidat en sera informé.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel l'Institut pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture : standard .zip ; ".exe", ".doc", ".docx", ".xls", ".xlsx", ".ppt" et ".pptx" ; Adobe® Acrobat® .pdf ; odt, ods, odp, odg ; ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png.

Les candidats sont informés que l'Institut refuse d'utiliser certaines fonctionnalités et notamment les "macros". Les fichiers constitutifs de la candidature et/ou de l'offre devront préalablement être traités par un antivirus. A défaut, L'Institut se réserve la possibilité de rejeter le pli du candidat.

Les modalités pratiques de dépôt des candidatures et des offres sont précisées dans le guide d'utilisation « utilisateur opérateur économique » accessible et téléchargeable sous l'onglet « AIDE » du site de la PLACE.

## 10 CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET OFFRES

### 10.1 SELECTION DES CANDIDATS

Les candidatures qui font l'objet d'une interdiction de soumissionner ne sont pas recevables en application des articles L2141-1 à L2141-6 du Code de la commande publique.

Les candidatures seront analysées à partir du dossier de présentation de candidature au regard des critères suivants :

Garanties et capacités techniques et financières, notamment les qualifications requises pour réaliser les prestations,

Références professionnelles dans le domaine du droit en lien avec le lot concerné au cours des trois dernières années ou tout autre moyen permettant d'attester des compétences pour réaliser les prestations demandées,

Moyens humains mis à disposition pour la réalisation des prestations.

Celles qui ne présentent pas de garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes au regard des prestations demandées ne seront pas admises.

En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.

#### **Exigences minimales de candidature à fournir :**

Le ou les intervenants doivent maîtriser les langues française et anglaise (lu, écrit, parlé)

Le candidat est membre d'un organe ou un institut national de comptabilité ou d'audit qui est, lui-même, membre de la Fédération internationale des comptables (International Fédération of Accountants, - IFAC)

Le candidat présente dans ses références de moins de 3 ans au moins deux missions similaires

### Recevabilité des candidatures

Les candidatures dont la capacité économique et financière et les capacités techniques et professionnelles en rapport avec l'objet et la complexité du besoin sont manifestement insuffisantes, sont éliminées.

### Régularisation des candidatures

Conformément à l'article R-2144-2 du code de la commande publique, s'il est constaté que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

## 10.2 SELECTION DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué, dans les conditions prévues à l'article L.2152-7 du code de la commande publique, au moyen des critères pondérés suivants :

**1. Qualité technique de l'offre (50 pts) :** les sous-critères de la **valeur technique** seront jugés sur la base des éléments fournis dans le cadre de réponse technique et notamment à partir des éléments suivants :

#### **1.1 Sous-critère 1 : Moyens humains mobilisés pour l'exécution du marché (20 pts)**

- Organisation et organigramme de l'équipe affectée au chantier indiquant le nombre de personnels encadrants et leurs suppléants, l'interlocuteur privilégié et ouvriers affectés au chantier ;
- Fournir les CV détaillés des membres de l'équipe encadrante précisant les qualifications et le nombre d'années d'expérience au regard des prestations à réaliser.

#### **1.2 Sous-critère 2 : Méthodologie(s) pour l'organisation du chantier (20 pts)**

- Description des modalités de maintien des activités du site ;
- Mesures de réduction des nuisances (bruit et poussières) ;

#### **1.3 Sous-critère 3 : Planning prévisionnel détaillé (10 pts)**

Fournir un Planning prévisionnel sous forme de Gantt indiquant :

- Tous les délais pouvant impacter le chantier, notamment le délai de livraison des fournitures ou des matériaux nécessaires à la réalisation des prestations ;
- Le nombre d'effectif dévolu par tâches.

**2. Critère environnemental (10 pts) :** vise à évaluer la maturité du titulaire en matière de réduction de l'empreinte environnementale liée à ses usages dans le cadre des travaux. L'analyse portera notamment sur :

- Pour les lots 4, 5, 6 et 7, fournir les fiches techniques précisant la qualité, les marques et les caractéristiques techniques des matériels et matériaux proposés. Le candidat doit préciser s'il utilise des bio-matériaux ;
- Présentation de la méthode de prévention et de gestion des déchets, de tri, des installations, de valorisation, de traitement et d'élimination des déchets ainsi que les moyens humains mobilisés sur la thématique des déchets ;
- Description de la méthode de « réemploi et de recyclage tracés » des matériaux et matériels déposés.

**3. Le prix des prestations (40 pts) :** Chaque candidat se verra attribuer une note prix. Le prix sera analysé au regard du montant total indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).

**Notation prix : 40 x [(prix de l'offre la plus basse) / (prix de l'offre proposée)].**

La somme des points de chaque critère détermine le nombre total de points attribués à chaque candidat, lesquels font l'objet d'un classement. Le candidat obtenant le plus de points et ayant à ce titre transmis l'offre économiquement la plus avantageuse est provisoirement retenu. En cas d'égalité de points, la note attribuée à chaque candidat sur le critère hiérarchiquement le plus important départage les candidats concernés

Les offres inappropriées, au sens de l'article L.2152-4 du code de la commande publique seront éliminées. L'Institut se réserve la possibilité de régulariser les offres irrégulières au sens de l'article 2152-2 du code de la commande publique, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. La régularisation des offres irrégulières ne saurait toutefois avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles des offres.

Les offres qui n'auront pas été éliminées du fait de leur irrecevabilité, seront examinées à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation et selon les critères de jugement pondérés.

### 10.3 NEGOCIATIONS

Les trois candidats dont les offres (ODB et/ou variantes) ont obtenu la meilleure note après application des critères énoncés ci-dessus seront invités à participer à une négociation.

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni sur les critères d'attribution.

L'acheteur se réserve toutefois le droit de ne pas négocier.

## 11 DOCUMENTS DEMANDES AU STADE DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

L'IRD demandera aux candidats, à qui il est pressenti d'attribuer le marché, les documents suivants :

- **Acte d'engagement signé par une personne disposant du pouvoir d'engager l'attributaire ; Cette personne doit être mentionnée sur l'extrait K-bis ou disposer d'un pouvoir émanant d'une personne figurant sur l'extrait K-bis.** L'attributaire s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle remise,
- Justificatif du pouvoir de la personne habilitée pour engager le candidat (exemple : extrait k-bis datant de moins de 3 mois),
- **Délégation de signature ou de pouvoir : Le cas échéant. Cette délégation est donnée au signataire par une personne disposant du pouvoir d'engager l'attributaire et qui est mentionnée sur l'extrait k-bis**
- **RIB ou le RIP,**
- **Attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle + décennale à jour,**
- **Certificats fiscaux et sociaux,**
- **La liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail** et travaillant directement ou indirectement pour le présent marché,
- Le certificat attestant de la régularité au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.
- Si le candidat est admis au redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet, ou d'une procédure équivalente pour les candidats étrangers ainsi que la justification de l'habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible du marché.
- **Extrait KBIS ou équivalent :** Tout élément délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion permettant l'identification de l'opérateur

**Afin de simplifier et de sécuriser vos démarches administratives, si le titulaire est immatriculé en France, l'IRD met gracieusement à disposition du titulaire une plateforme en ligne à laquelle vous accéderez à l'aide de votre numéro SIRET et d'une clef d'identification à l'adresse suivante : <https://www.e-attestations.com/fr/>**

Un courrier relatif à la mise à disposition de ce service sera envoyé au candidat qui se verra attribuer le marché avec une clef d'identification lui permettant de se connecter à la plateforme.

Le service de dépôt des documents est gratuit. De plus, dans une démarche de simplification, certaines attestations, issues des organismes émetteurs (DGFIP, URSSAF...), pourraient déjà être déposées sur votre compte.

Dans le cas où le candidat ne serait pas en mesure de fournir ces éléments dans le délai prévu, le pouvoir adjudicateur informera le candidat de son élimination. Le pouvoir adjudicateur présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Tous les documents à signer, doivent comporter le nom, la qualité de la personne habilitée à engager la société et le cachet commercial.

## 12 REGLEMENT DES LITIGES

### 12.1 MEDIATION

En cas de désaccord sur l'exécution du présent contrat et préalablement à tout recours juridictionnel, les parties pourront recourir aux modes amiables de règlement des différends (MARD), en faisant appel à un Médiateur ou en saisissant le Comité consultation de règlement amiable des litiges (CCRA).

L'Institut s'efforcera donc de régler à l'amiable tout différend éventuel relatif à cette procédure.

### 12.2 CONTENTIEUX

Dans le cas où un règlement amiable des différends ou litiges susceptibles d'intervenir ne serait pas possible, le tribunal administratif compétent est celui dans le ressort duquel se trouve le siège social de l'Institut à savoir :

Tribunal administratif de Marseille  
24 Rue Breteuil  
13006 MARSEILLE

### 12.3 DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code)
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Marseille  
31 rue Jean-François Leca  
13002 Marseille  
Tél : 04 91 13 48 13  
Télécopie : 04 91 81 13 89  
Courriel : [greffe.ta-marseille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-marseille@juradm.fr)

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier.